

**De :** Laurent Corbier <[laurentcorbier11@gmail.com](mailto:laurentcorbier11@gmail.com)>

**Envoyé :** mercredi 6 novembre 2024 19:07

**À :** PLU MTPM <[mtpm.plu@metropoletpm.fr](mailto:mtpm.plu@metropoletpm.fr)>

**Objet :** Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLU de Toulon-Anse Tabarly

## courriel à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis aujourd'hui retraité et ma famille et moi-même habitons le quartier toulonnais du Cap Brun depuis plusieurs décennies. A ce titre, je me suis toujours intéressé aux projets et travaux proposés et réalisés par la municipalité.

C'est pourquoi je souhaite par ce courriel participer à l'enquête publique lancée le mois dernier par la ville de Toulon concernant le projet de réaménagement de l'Anse Tabarly.

Après avoir pris connaissance des nombreux documents mis à la disposition du public, je limiterai mes observations aux trois points suivants :

1/ s'agissant de la proposition de création du nouveau sous-secteur (ULn) permettant d'augmenter la hauteur maximale à 12 mètres dans la zone du projet pour « *l'établissement d'un atelier de réparation d'une dimension suffisante pour accueillir un bateau gréé de 10 mètres* » : les bateaux ayant des mâts de cette hauteur (remorque comprise) sont très peu nombreux sur la base nautique. En outre, les réparations ou réglages à réaliser sur ces bateaux peuvent l'être dans leur très grande majorité à l'extérieur. Ce qui permet de penser que l'utilisation d'un tel atelier sera très occasionnelle. C'est pourquoi je pense que la construction d'un tel atelier de très grande hauteur n'est pas utile par rapport à l'ensemble du Projet et que le budget qui lui était alloué pourrait avantageusement être consacré à d'autres réalisations.

2/ je suis très surpris, et à la vérité frustré, de ne pas trouver d'étude environnementale parmi les documents mis à disposition pour cette enquête publique. Le fait que le Projet semble en être exonéré est incompréhensible. L'ampleur du projet, en termes de durée et de nature des travaux à réaliser, impactera sans aucun doute, même de manière maîtrisée et temporaire, le milieu aquatique déjà fragile et perturbé de l'Anse Tabarly. Cela milite très fortement pour une étude environnementale conséquente.

3/ l'enveloppe budgétaire évoquée pour ce projet est particulièrement élevée et apparaît plutôt « choquante » dans le contexte budgétaire actuel des collectivités. Le remplacement des bâtiments actuels de la base nautique, à l'évidence vétustes et « moches », est bien sûr une nécessité notamment pour les clubs résidents. Mais il y a sans doute un effort d'imagination et de conception à faire pour lancer un projet de réaménagement plus modeste, moins « vitrine », et moins coûteux.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes très cordiales salutations.

Laurent Corbier

678 Chemin du Fort Cap Brun - 83000 Toulon

email: [laurentcorbier11@gmail.com](mailto:laurentcorbier11@gmail.com)